

Commune de **VINASSAN- CCAS**
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-deux et le 09 avril à 19h00, le Conseil d'administration du CCAS de Vinassan régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
18	10	10

Date remise convocation et affichage
25/03/2024

Vote		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0

Présents :

ALDEBERT Didier, FOURGOUS Anne Marie, BARRAU Christian, MATUTANO Céline, IMBERNON Marie, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, ACACIO Nathalie, SENEGAS Anita, HOULES Patrick.

Absents excusés :

LAMBOURSAIN Séverine, ORTUNO Lydie, RAUCOULES Marcelle, ESPADA Chantal, VILA Julie, GRANAL Gilbert

Procurations :

RESSEGUIER Nadine à FOURGOUS Anne-Marie.
JOURET Nadine à IMBERNON Marie.

Secrétaire de séance :

FOURGOUS Anne-Marie.

N° 2024- 02 Vote du BP 2024- Budget CCAS

Le Président du CCAS,

- Présente le BP 2024 du budget CCAS équilibré en dépenses et en recettes en fonctionnement à :
11 586.99 €.

Le Conseil d'Administration,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,

- **VOTE** à l'unanimité le BP 2024 équilibré en dépenses et en recettes en section de fonctionnement à 11 586.99 €.

- **DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2023 :

- Compte 002 : excédent de fonctionnement : 1 586.99 €

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Président du CCAS,
Didier ALDEBERT

